

Relancer l'économie: ce que les travailleuses et travailleurs du secteur de l'alimentation et des boissons doivent savoir

le 8 juin 2020

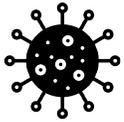
Les travailleurs du secteur de la transformation des aliments et des boissons au Canada ont été touchés de manière disproportionnée par la pandémie de la COVID-19, avec plus de 1 400 cas confirmés de COVID-19 à ce jour. Les usines de transformation de la viande ont été particulièrement touchées, avec un certain nombre d'éclotions survenues en Alberta et au Québec qui ont entraîné de nombreux décès. Bien que le gouvernement ait récemment annoncé l'octroi de 77,5 millions de dollars pour aider l'industrie de la transformation des aliments et des boissons à accéder à davantage d'équipements de protection individuelle (EPI) et à mettre en œuvre les protocoles nécessaires pour prévenir de nouvelles éclotions, on craint toujours que les employeurs n'aient pas réagi de manière adéquate.

Les gouvernements doivent profiter de la relance de l'économie pour s'assurer que les usines de transformation des aliments et des boissons sont sécuritaires et que les travailleuses et travailleurs sont protégés contre la COVID-19 grâce à des protocoles rigoureux en matière de santé et de sécurité.

À quoi doivent s'attendre les travailleuses et travailleurs du secteur de l'alimentation et des boissons en retournant au travail

Si, dans la plupart des cas, les usines de transformation des aliments et des boissons ont été jugées essentielles et sont restées ouvertes pendant le confinement des provinces, certains travailleurs et travailleuses qui ont été temporairement mis à pied pourraient bientôt reprendre le travail. Les défis des lieux de travail où ils retourneront sont considérables, étant donné que les travailleuses et travailleurs doivent accomplir des tâches rapides avec peu de pauses, souvent en étroite collaboration les uns avec les autres. De telles conditions de travail augmentent considérablement la probabilité d'une éclotion de COVID-19.

Les travailleuses et travailleurs du secteur de l'alimentation et des boissons doivent s'attendre à ce que des procédures de dépistage rigoureuses soient mises en place pour identifier les cas potentiels de COVID-19 avant qu'ils ne provoquent une éclotion, ainsi qu'à des protocoles de retour au travail solides qui décrivent les mesures spécifiques que chaque employé doit prendre pour réduire les risques de propagation de l'infection.



Ce dont les travailleuses et travailleurs du secteur de l'alimentation et des boissons doivent s'attendre de leurs employeurs

Les employeurs doivent donner la priorité à la santé de leurs employés en mettant en place les protocoles de santé et de sécurité nécessaires pour prévenir des éclosions de COVID-19, tout en répondant aux préoccupations des travailleuses et travailleurs et des syndicats concernant les défis et les problèmes opérationnels actuels.

Unifor attend des employeurs qu'ils prennent les mesures suivantes:

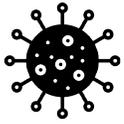
- Élaborer et mettre en œuvre de solides protocoles de retour au travail visant à atténuer les risques liés à la COVID-19 par des pratiques et des procédures spécifiques au lieu de travail, par exemple le dépistage sur le lieu de travail, les directives de distanciation sociale, l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI), la désinfection, etc.;
- Fournir aux travailleuses et travailleurs l'accès à un EPI approprié, si nécessaire;
- Fournir la formation et les informations nécessaires aux travailleuses et travailleurs afin qu'ils puissent suivre les protocoles de retour au travail et les directives en matière de santé et de sécurité;
- Nommer un superviseur de la santé et de la sécurité chargé de veiller à ce que les protocoles de retour au travail ainsi que les directives et les lignes directrices en matière de santé publique soient respectés.

Ce dont les travailleuses et travailleurs du secteur de l'alimentation et des boissons ont besoin de la part du gouvernement

Les gouvernements de tout le pays doivent s'assurer que des mesures sont en place pour prévenir toute nouvelle éclosion dans les usines de transformation des aliments et des boissons qui ont déjà vu des milliers de travailleuses et travailleurs tomber malades à cause de la COVID-19.

Les gouvernements doivent:

- Élaborer des directives de santé publique spécifiques et des lignes directrices en matière de santé et de sécurité pour les usines de transformation des aliments et des boissons afin d'atténuer le risque d'éclosions de la COVID-19;
- Faire appliquer les directives de santé publique et les lignes directrices en matière de santé et de sécurité par des inspections proactives des usines de transformation des aliments et des boissons;
- Sanctionner les employeurs qui enfreignent les directives et les ordonnances de santé publique;
- Mettre en place un système de plainte à réponse rapide qui permet aux travailleuses et travailleurs et à leurs représentants syndicaux de signaler les pratiques dangereuses des employeurs;
- Veiller à ce que les travailleuses et travailleurs qui retournent sur leur lieu de travail aient un accès adéquat au test de la COVID-19 et que ceux mis en quarantaine puissent bénéficier d'un minimum de 14 jours de congé de maladie payé.



COVID-19
FREINER LA PROPAGATION



Ressources supplémentaires

Unifor a lancé un portail d'information sur la pandémie à l'intention de ses membres à l'adresse unifor.org/COVID19fr et les encourage à consulter régulièrement le site pour obtenir des mises à jour.

Abonnez-vous à Unilien, le bulletin d'information national hebdomadaire du syndicat, à l'adresse unifor.org/sabonner et téléchargez l'application mobile d'Unifor sur votre téléphone intelligent.